

Santé au travail : passez à l'action !



+ COVID-19

Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Contraintes climatiques, pression économique, pénibilité du travail, population vieillissante et difficultés de recrutement : les exploitations de canne à sucre sont confrontées à de nombreux défis.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des personnels. Car au-delà des conséquences humaines, pour chaque accident ou maladie, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de l'exploitation qui sont touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur de la culture de la canne à sucre.

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

4 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

44 %

DES ACCIDENTS DUS AUX
MANUTENTIONS MANUELLES

30 %

DES ACCIDENTS DUS AUX
MACHINES ET OUTILS
À MAIN

EN MOYENNE :

43

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

128

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



BASCULEMENT - RETOURNEMENT D'ENGINS

PASSEZ À L'ACTION

↓ **Mettez à disposition des engins adaptés au travail à réaliser et à la configuration du terrain**

- Choisissez des engins disposant de cabines fermées ou équipés de dispositifs de protection : ceinture de sécurité, structure de protection contre le renversement (ROPS).
- Respectez les conditions d'utilisation du constructeur : vitesse, pente maximale, nombre de personnes en cabine, etc.
- Formez les utilisateurs au réglage et à l'attelage des équipements ainsi qu'à la conduite en sécurité.
- Veillez à la stabilisation et à la bonne répartition du chargement.



DOULEURS AU DOS ET AUX ARTICULATIONS

↓ **Limitez les efforts physiques et les manutentions manuelles**

- Recherchez des solutions de mécanisation des tâches.
- Choisissez des équipements de travail plus légers et limitez le poids des contenants (bidons, sacs d'engrais, etc.) à 25 kg par unité.
- Affûtez régulièrement les outils à main coupants.
- Limitez les distances à parcourir avec une charge à porter.
- Formez le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).



INTOXICATIONS, AFFECTIONS CUTANÉES, TROUBLES RESPIRATOIRES

↓ Supprimez ou réduisez l'exposition aux produits phytosanitaires

- Supprimez ou remplacez les produits CMR (cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction) ou dangereux par des produits moins nocifs.
- Utilisez un tracteur avec cabine pressurisée, étanche et équipée de filtres à charbon actif et de filtres à poussières.
- Pulvérisez par vent faible et par temps pas trop chaud, respectez des délais de « réentrée ».
- Mettez à disposition dans le champ de l'eau et des douches pour le nettoyage des équipements de protection individuelle (EPI) et le lavage des mains.



CHUTES

↓ Limitez les risques de chutes

- Entretenez et dégagez les voies de circulation.
- Choisissez des engins équipés de marchepieds antidérapants et d'une main courante.
- Sécurisez les accès et interventions en hauteur lors des opérations d'arrimage, de nettoyage et de maintenance des engins.
- Rappelez la consigne de monter et descendre de l'engin face à la cabine.
- Expliquez les risques liés au levage de personnes dans le godet ou les griffes des engins, et faites respecter l'interdiction.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

→ préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;

→ améliorez la satisfaction et l'implication de votre équipe ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ rendez le métier plus attractif ;

→ améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).

 www.inrs.fr/culture-canne



→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/agriculture-tropicale



En partenariat avec :



Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles
www.inrs.fr



Assurance Maladie -
Risques professionnels
www.ameli.fr/entreprise